

Notice descriptive	
Titre	Instruction du 3 août 2010 fixant la liste des qualifications de type d'aéronefs de collection, prévue par l'article 23 de l'arrêté du 28 février 2006 modifié relatif au certificat de navigabilité restreint d'aéronef de collection, pour lesquelles la durée de validité des qualifications est de quatre ans
Numéro NOR	DEVA1017376J
Ministère	Ministère de L'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
Thématique de document	Aviation civile
Type de document	Instruction
Date de signature	03-08-2010
Date de publication	10-09-2010
Document	met_20100016_0100_0038.pdf